

LE TEMPS SCOLAIRE :

LA JOURNÉE TYPE DE VOTRE ENFANT À L'ÉCOLE MATERNELLE OU ÉLÉMENTAIRE

Lundi, mardi, jeudi et vendredi

ACCUEIL DU MATIN	ÉCOLE	PAUSE MÉRIDIANNE
8h - 8h20	8h30 - 11h30	11h30 - 13h30
La mairie propose ce service gratuit dans toutes les écoles maternelles et élémentaires. Les enfants sont encadré·e·s par les animateurs·trices ainsi que par des enseignant·e·s volontaires.	Les enfants sont sous la responsabilité des enseignant·e·s.	Les enfants inscrits à la restauration sont pris en charge par le personnel municipal.
ÉCOLE	ACCUEIL DU SOIR	
13h30 - 16h30	16h30-18h30	
Les enfants sont sous la responsabilité des enseignant·e·s	Temps périscolaires municipaux De 16h30 à 17h : Récréation et goûter (fourni par la ville pour les enfants de maternelle) De 17h à 18h30 : En maternelle : activités diverses au choix des enfants (pris en charge par les animateurs·trices). Les parents peuvent venir chercher leur enfant en continu de 17h à 18h30. En élémentaire : soit activités thématiques (par les animateurs·trices), soit étude surveillée (par les enseignant·e·s) de 17h à 18h. De 18h à 18h30 : activités diverses au choix des enfants. Départ des enfants en continu de 18h à 18h30.	

Le mercredi

Les enfants peuvent être accueilli·e·s à la journée (8h-18h30) ou à la demi-journée (8h-13h30) à l'accueil de loisirs maternel ou élémentaire dont ils·elles dépendent.

Les parents peuvent venir chercher leur enfant en continu de 17h à 18h30.

La fiche administrative de renseignements doit être complétée et transmise au service Enfance. Participation financière en fonction du taux de participation.

GUIDE DE LA RENTRÉE SCOLAIRE

2022-2023

ÉCOLES • LOISIRS • PARENTS • ENFANTS

Madame, Monsieur

Le mois de septembre marque chaque année le moment attendu de la rentrée scolaire, étape importante dans la vie des enfants comme de leurs parents.

Nous avons le plaisir de vous présenter la nouvelle édition du guide annuel de la rentrée qui a pour vocation première de vous aider à préparer le plus sereinement et au mieux ce moment si particulier.

De l'accueil avant et après la classe, aux activités des accueils de loisirs en passant par la restauration scolaire, vous trouverez dans ce guide nombre de services proposés aux enfants en lien avec le projet éducatif de la ville.

Nous nous attachons par les moyens octroyés à mettre en place les meilleures conditions d'apprentissage pour tou.te.s les élèves et réaffirmons ainsi notre volonté de placer l'éducation comme la première priorité de nos politiques publiques. Nous avons ainsi augmenté substantiellement les crédits pédagogiques cette année. Nous finançons par ailleurs l'amélioration des conditions d'accueil des enfants dans les écoles arcueillaises (végétalisation des cours d'école au fil du temps, construction d'un nouvel espace de restauration à Barbusse, rénovation au fur et à mesure des locaux, etc).

Aider de la meilleure façon possible les élèves en réduisant le risque d'accroissement des inégalités reste au cœur de nos priorités : promouvoir la continuité éducative et l'accompagnement à la scolarité (en particulier autour des dispositifs tels que CAP+ et le PRE), renforcer l'école inclusive et mieux accompagner les enfants porteur.euse.s de handicaps, favoriser le dialogue entre l'ensemble des partenaires.... L'épanouissement et la réussite des enfants passent par une coopération constante entre l'ensemble des membres de la communauté éducative : enseignant.e.s, agent.e.s municipaux mais également parents d'élèves.

À tous les parents, enseignant.e.s, agent.e.s municipaux mais surtout et avant tout à toutes et tous les enfants scolarisé.e.s dans les 11 écoles de la ville, nous souhaitons une très belle rentrée scolaire !

Christian Métairie
Maire d'Arcueil

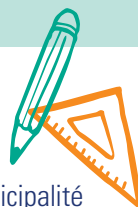
Elisabeth Eloundou
Adjointe au maire, chargée de l'éducation

L'instruction est obligatoire pour tous les enfants, français et étrangers, à partir de 3 ans et jusqu'à l'âge de 16 ans révolus. Pour être accueilli en maternelle, l'enfant doit avoir 3 ans dans l'année civile 2022. Les modalités d'inscription sont disponibles en mairie ou sur le site de la ville, rubrique « Parents ».

Les parents peuvent choisir de scolariser leur enfant dans un établissement scolaire, public ou privé, ou bien assurer eux-mêmes cette instruction. Dans le cas d'une instruction à domicile, la famille doit déclarer ce choix au maire et à la direction des services départementaux de l'Éducation nationale (DSDEN). Cette déclaration est à renouveler chaque année.

POCHETTES DE FOURNITURES

- Depuis 40 ans, la municipalité offre à chaque enfant scolarisé.e à l'école élémentaire, une pochette de fournitures déterminée au préalable avec les enseignant.e.s. Un dictionnaire est attribué en complément aux élèves entrant en CE2.
- **La liste des fournitures est consultable sur Arcueil.fr**



LA RESTAURATION SCOLAIRE ET L'ACCUEIL DU SOIR

Pour bénéficier de ces prestations, l'inscription administrative de votre enfant est obligatoire et doit se faire au préalable auprès du service Enfance de la mairie. Ces prestations sont



facturées mensuellement en fonction de votre taux de participation.

Contact : 01 46 15 09 30

TRANSPORT SCOLAIRE

Un ramassage scolaire mis en place par la Ville est assuré pour les enfants scolarisé.e.s à l'école élémentaire Jean Macé ainsi qu'à l'école maternelle Pauline Kergomard. Si vous êtes intéressé.e, renseignez-vous auprès du service Affaires scolaires. **Contact : 01 46 15 27 50**

L'ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ (PROPOSÉ PAR LA VILLE)

- **CAP+ : pour les enfants du CP au CE1 dans toutes les écoles élémentaires, et pour les enfants de CM1 et CM2 à l'école Jean Macé**

Quand ? Les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 18h30.

Où ? Dans chaque école élémentaire. En fonction des besoins de l'enfant, l'équipe enseignante prend elle-même contact avec la famille pour proposer un éventuel accès à ce dispositif. A noter, en plus de l'accompagnement aux devoirs, CAP+ propose des activités d'expression et culturelles.

Début des activités : lundi 3 octobre

- **Étude : pour les enfants du CP au CM2**

Quand ? les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 17h à 18h

Où ? dans chaque école élémentaire

- **Entr'Aides : pour les collégien.nes**

Quand ? Les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Où ? À Entr'Aides (espace Jeunes), place du Dr Conso (à côté de l'hôtel de ville) de 15h30 à 18h30. Et pour les élèves du quartier Jean Macé, à l'Espace 10/13 Salle Guy Môquet - 16 rue du Colonel Fabien tél. 01 46 65 21 39, de 16h à 18h30.
Début des activités : lundi 3 octobre

*L'inscription est obligatoire.
La tarification est appliquée en fonction du taux de participation (voir comment le calculer page suivante).*

SOS RENTRÉE POUR LES LYCÉENS

Avec ce dispositif, le Point information jeunesse (PIJ) aide les lycéen.ne.s qui rencontrent des difficultés à trouver une affectation dans un établissement scolaire.

Contact : 01 46 15 08 59/69

TAUX DE PARTICIPATION

Les tarifications des prestations se déterminent selon le taux de participation (TP). Le taux et le Pass Vivre à Arcueil sont établis auprès de service Action sociale de la mairie. Cette démarche peut être faite par correspondance et par voie dématérialisée (tauxparticipation@mairie-arcueil.fr).

Les familles doivent faire calculer leur taux de participation avant le 30 septembre, à défaut les tarifs maximaux seront appliqués.



Quelles pièces fournir ?

Numéro d'allocataire CAF (Caisse d'Allocations Familiales) ou à défaut l'avis d'imposition 2021 sur les revenus 2020.

En cas de difficulté, contactez le CCAS au 01 46 15 08 64.

PAIEMENT DES ACTIVITÉS

Chaque mois, les familles reçoivent une facture unique indiquant les consommations réelles de(s) activité(s) fréquentée(s) par leur(s) enfant(s) :

- restauration, accueil de loisirs, étude, CAP +
- le montant est calculé en fonction du tarif des activités et du taux de participation de la famille.

Cette facture doit être réglée avant la date limite de paiement indiquée sur la facture :

- par télépaiement sur **Arcueil.fr**
- par le biais des boîtes aux lettres installées près de l'école de l'enfant
- par courrier adressé au service Accueil Affaires générales, 10 avenue Paul Doumer - 94110 Arcueil
- en venant à la mairie au service Accueil Affaires générales. Le règlement peut se faire en espèces (uniquement en venant à la mairie) ou par chèque établi à l'ordre du Trésor public.

BOURSES FAMILIALES

Elles concernent les sports, les loisirs ou les voyages scolaires des écoles publiques. Elles sont attribuées aux familles arcueillaises dont le taux de participation est inférieur ou égal à 45 % et ayant des enfants scolarisé·e·s dans les établissements publics.

Pour plus d'information, s'adresser au CCAS, au 01 46 15 08 64

ACCUEILS DE LOISIRS

Inscriptions administratives et réservations



La ville a mis en place un nouveau kiosque appelé « **Arcueil Familles** » disponible pour l'ensemble des familles dès la rentrée scolaire. Ce nouveau portail disponible sur PC, tablette ou smartphone via l'application dédiée, vous permet de consulter votre taux de participation, régler vos factures en ligne et gérer librement vos réservations pour les activités péri et extra scolaires en cochant ou décochant les jours choisis ainsi que le type d'accueil souhaité.

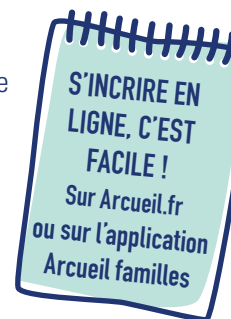
L'accès à cet espace est possible dès réception d'un mail d'activation envoyé par le service enfance.

La fiche administrative de renseignements doit par ailleurs être complétée et transmise au service enfance.

Fournir le carnet de santé de l'enfant au moment de l'inscription administrative.

Les réservations sont obligatoires

Comme cela était déjà demandé pour l'accueil durant les vacances scolaires, il vous est désormais demandé de réserver les temps périscolaires sur lesquels vous souhaitez que vos enfants soient accueillis (restauration, accueil du soir, accueil du mercredis et durant les vacances



scolaires). Les réservations peuvent être modifiées ou annulées jusqu'à la date limite J-8 pour les temps périscolaires et 3 semaines ½ avant pour les vacances scolaires. Si vous n'avez pas d'accès à internet, vous pouvez, sur demande, compléter un bulletin papier qui vous sera proposé par le service Enfance.

Une majoration pourra être appliquée

En cas de non respect de vos réservations, une majoration de 40% sera appliquée sur le tarif journalier en cas de présence sans réservation et le tarif journalier sera facturé en cas d'absence. L'application des majorations ne sera effective qu'à partir du 1^{er} novembre 2022, permettant à toutes et tous de s'approprier ces nouvelles modalités.

Vacances scolaires

En maternelle et en élémentaire : accueil de loisirs de 8h à 18h30. Participation financière en fonction du taux de participation. Un programme des activités et sorties est distribué aux familles à chaque période. Pendant les vacances scolaires, certains accueils de loisirs sont regroupés (les familles en sont informées à l'avance).

Contact : service Enfance Niveau -1 de l'hôtel de ville
Tél. 01 46 15 09 30

POUR PLUS DE FACILITÉ, ADHÉREZ À LA FACTURE EN LIGNE SUR ARCEUIL FAMILLES



ATELIERS MUNICIPAUX D'ARTS

Inscriptions

Samedi 10 septembre de 10h à 18h lors du Forum des sports et de la vie associative
Mercredi 21 septembre de 9h à 12h et de 13h30 à 17h au conservatoire de musique, Maison des Gardes

Reprise des cours le 21 septembre pour les enfants et les adolescent-e-s (12-16 ans)



A table avec Rebeyrolle @ B.Chenaf

L'ESPACE 10/13 (SALLE GUY MÔQUET) ET OXY'JEUNES (14/17 ANS)

Ces clubs proposent de nombreuses activités de loisirs et des sorties. Inscription obligatoire. Tarification en fonction du taux de participation.

ESPACE 10/13

16 rue du Colonel Fabien
tél. 01 46 65 21 39

Ouvert les mercredis et pendant les vacances scolaires pour les CM2 du quartier Jean Macé de 8h à 18h30. Ouvert à tou-te-s les collégien-ne-s de 6^e et 5^e les mercredis de 13h30 à 18h30 et durant les vacances scolaires de 8h à 18h30.

OXY'JEUNES

place Marcel Cachin
tél. 01 49 85 98 79

Ouvert les mercredis de 14h à 19h, les soirs de la semaine de 15h à 19h et pendant les vacances scolaires du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 13h30 à 19h.

VACAN'SPORT

Durant les vacances (Toussaint, hiver, printemps), la ville d'Arcueil organise en journée, du lundi au vendredi, de nombreuses activités sportives, ainsi que des sorties, à destination des jeunes de 11 à 15 ans. Certaines activités sont gratuites, d'autres payantes. Les inscriptions pour chaque période sont ouvertes quelques jours avant la date de début sur le site Arcueil.fr.

Renseignements auprès du service des Sports au 01 46 15 09 87 ou vacansport@mairie-arcueil.fr

LES SÉJOURS VACANCES



Des séjours enfance-jeunesse sont proposés par la Ville d'Arcueil pour l'été. Pour sortir de son quotidien, s'ouvrir au monde, faire l'apprentissage de l'autonomie, une sélection de séjours en France et en Europe : nature, mer, montagne, grandes villes européennes...

Pour les découvrir, une plaquette est éditée et un forum découvertes des séjours se déroule au mois de février. Tarifs en fonction du taux de participation.

Renseignements auprès de la coordination séjours au 01 46 15 09 79

L'ÉTÉ : O'QUAI D'ARCUEIL

Pour celles et ceux qui sont présent-e-s à Arcueil pendant l'été, la Ville propose de nombreuses animations pour tous les âges et tous les publics au parc Paul Vaillant-Couturier, au centre sportif F.-V. Raspail et dans les quartiers. Parasols, bac à sable, jeux, sports, détente... Le programme est bien rempli. Des sorties à la journée sont également organisées.

Programme complet sur Arcueil.fr

LE FORUM DES SPORTS ET DE LA VIE ASSOCIATIVE

Samedi 10 septembre de 10h à 21h
autour de l'hôtel de ville

Une journée pour découvrir les activités des associations avec des animations pour fêter la rentrée (manèges, spectacles, foodtrucks, scène musicale...).

Le programme sur Arcueil.fr



JOBS D'ÉTÉ ET EMPLOI

Un forum est organisé au printemps. Il est l'occasion de trouver un job d'été, un emploi,



un stage en alternance, de rencontrer des recruteurs-trices et de suivre des ateliers pour rédiger CV et lettre de motivation.

Contact : 01 46 15 08 59/69

BABYSITTING DATING

Cet événement se déroulera le 8 octobre. Ce sera l'occasion pour les familles de trouver une personne pour assurer garde d'enfant, aide aux devoirs ou babysitting pendant l'année. De leur côté, les jeunes Arcueillais-es de plus de 16 ans peuvent proposer ce type de services.

Contact : 01 46 15 08 59/69



- **Inscriptions et renseignements**
- **Pour l'école et le transport scolaire :**
 - Service Affaires scolaires
 - Niveau -1 de l'hôtel de ville
 - Tél. 01 46 15 27 50
- **Pour l'accueil du matin, du soir, la restauration scolaire et les centres de loisirs :**
 - Service Enfance
 - Niveau -1 de l'hôtel de ville
 - Tél. 01 46 15 09 30